

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00513

### BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SEDL POUR LA ZONE DE COMBEPLAINE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 122

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL  
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD,  
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,  
Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,  
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,  
Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161020-D20160051310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,  
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

### BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SEDL POUR LA ZONE DE COMBEPLAINE

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 12 décembre 2005 a délibéré pour retenir le site de Combeplaine comme site stratégique. Il s'agit en effet de l'un des plus anciens secteurs industriels de la vallée du Gier sur lequel subsistaient encore quelques bâtiments très vétustes, peu propices aux attentes des entreprises. Ancien quartier de forges et de mines, situé le long de l'A47, Combeplaine offre la première image visible de l'agglomération en venant de Lyon.

Le projet d'aménagement a été initié par la commune de Rive-de-Gier qui avait confié à la Société d'Equipement du Département de la Loire (SEDL) la réalisation de l'opération. Saint-Etienne Métropole a repris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les engagements pour l'aménagement de la zone et, notamment, la convention publique d'aménagement conclue avec la SEDL. Au 31 décembre 2005, date de la fin de l'intervention de la commune de Rive-de-Gier, le bilan de l'opération était à l'équilibre.

La convention de concession avait été fixée à l'origine pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 20 janvier 2006. La convention a ensuite été prorogée jusqu'en décembre 2016 afin d'aménager la dernière tranche et de permettre la commercialisation de toutes les parcelles.

L'opération a été conduite avec l'appui de deux opérateurs : la SEDL, qui a conduit le projet général de réaménagement du site, et l'EPORA, qui s'est chargé des acquisitions foncières.

Les dépenses constatées pour réaliser l'aménagement de la Zone se sont décomposées en :

Frais d'études	100 029,10
Acquisitions foncières	913 664,19
Travaux et honoraires sur travaux	1 223 183,10
Frais financiers	40 940,40
Rémunération de l'opérateur	233 175,74
Frais divers	34 698,99
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 545 691,52</b>

Les recettes enregistrées sont :

Produits des cessions	317 686,53
Participations	638 500,36
Subventions	454 635,56
Produits financiers	6 204,70
Rémunération de l'opérateur	33 572,70
<b>Total des recettes</b>	<b>1 450 599,85</b>

Soit un différentiel de

1 095 091,67 € HT

La clôture de l'opération prévue contractuellement au 31 décembre 2016, entraîne le transfert de propriété des terrains non commercialisés et des espaces aménagés

Référence	Surface en m <sup>2</sup>	Prix €/m <sup>2</sup>	Total € HT
AR 167	664	25	16 600
AR 170	10 444	25	261 100
AR 168	2 718	25	67 950

La parcelle cadastrée AR 169 d'une superficie de 384 m<sup>2</sup> constitue l'emprise de la voirie. Elle sera remise à Saint-Etienne Métropole à titre gratuit et classée dans le domaine public.

L'avis de France Domaine, du 28/11/2016 est conforme.

D'autre part, les ouvrages et équipements réalisés par le concessionnaire seront remis à Saint-Etienne Métropole et feront l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage.

Pour clôturer l'opération il convient de procéder aux rachats :

Des équipements publics pour 385 276,00 € HT  
Des 2 lots restant à commercialiser 345 650,00 € HT

La participation finale de Saint-Etienne  
Métropole pour clôturer l'opération sera de **364 165,67 € HT**

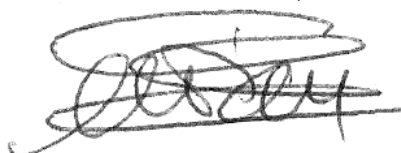
Les avances financières d'un montant de 1 050 000 € versées à la SEDL pourront être remboursées à Saint-Etienne Métropole.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le Bilan de clôture de l'opération arrêté au 23 juin 2016 présenté par la SEDL pour l'opération de restructuration du site Combeplaine à Rive-de-Gier.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la clôture de l'opération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU